

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 129**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Acceptation de la proposition d'indemnité consécutive à un sinistre survenu sur un bâtiment départemental.

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions  
1,2565**

## **PRESENTATION**

Par délibération n° 5 du 16 avril 2015, le Conseil Départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur l'acceptation des propositions d'indemnisation supérieures à 20.000 € formulées pour le règlement des sinistres déclarés par le Département dans le cadre des polices d'assurances souscrites.

## **CONSISTANCE DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet la présentation de l'offre d'indemnisation se rapportant à un sinistre survenu à la MDS située 66B rue Saint Sébastien à Marseille (6<sup>ème</sup>) en vue de son acceptation et de l'encaissement de la recette correspondante.

Un dégât des eaux s'est déclaré le 3 mai 2014 et a fait l'objet d'une déclaration de sinistre par le Département.

La proposition d'indemnisation s'élève à 34 279,18 € TTC déduction faite de la franchise contractuelle de 2000 €. Elle s'établit comme suit:

-indemnité immédiate: 30 261,76 €

-indemnité différée après la réalisation des travaux et sur justificatifs: 4 017,42 €

## ***INCIDENCE FINANCIERE***

Le montant total de la recette s'élève à 34 279,18 € TTC soit 30 261,76 € en règlement immédiat et 4 017,42 € en règlement différé sur présentation des justificatifs de la réalisation des travaux.

Il sera imputé sur la ligne budgétaire:77-50-7788 (programme 10365) du budget départemental 2016.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer favorablement sur la proposition d'indemnisation du sinistre survenu à la MDS Saint Sébastien telle qu'elle figure dans le rapport et autoriser l'encaissement de la recette correspondante.

Signé

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

